



Panel PME — Règlement sur l'étiquetage des textiles — 2024

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Pourquoi cette consultation?

Le **règlement (CE) no 1007/2011 sur l'étiquetage des produits textiles [1]** a établi des règles concernant l'étiquetage des produits textiles et l'utilisation des dénominations de fibres textiles pour les produits composés d'au moins **80 % en poids de fibres textiles**.

Plus précisément, le règlement fait référence à l'étiquetage et au marquage:

- des produits textiles en ce qui concerne leur composition en fibres; et
- -des produits textiles qui comportent des parties non textiles d'origine animale.

Le contexte politique et économique a considérablement changé depuis 2011.

La Commission européenne évalue la nécessité d'une **révision du règlement sur les produits textiles afin de mettre à jour les dispositions actuelles et d'introduire des spécifications dans de nouveaux domaines d'étiquetage (par exemple, des indications concernant l'entretien, l'origine, la taille) et pour l'étiquetage physique ou numérique des produits textiles, en tenant dûment compte des autres initiatives législatives en cours ayant une incidence sur le secteur textile**. Parmi ces autres initiatives de l'UE figurent notamment:

- la proposition de règlement sur l'écoconception pour des produits durables, qui permet, au moyen d'actes délégués, la fixation d'exigences en matière d'information et de performance pour les produits, mais aussi l'introduction du passeport numérique des produits, qui s'appliquera aux produits soumis à des exigences en matière d'écoconception;
- une proposition de révision de la directive-cadre sur les déchets pour une meilleure gestion des déchets, qui mettra l'accent sur la prévention des déchets, la réutilisation des produits et le recyclage;
- une proposition de directive visant à donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique, qui modifiera les directives relatives aux pratiques commerciales déloyales et aux droits des consommateurs et améliorera la protection et l'information.

Une consultation publique [2] a été lancée afin de recueillir les avis des parties prenantes. Le présent questionnaire permet aux PME de partager leur expérience dans la mise en œuvre du règlement actuel et leur point de vue sur d'éventuelles modifications.

Les informations recueillies dans le cadre de ce questionnaire contribueront à l'élaboration des politiques et permettront de prendre en considération les besoins des PME dans les solutions proposées.

Nous vous remercions pour votre participation et votre précieux retour d'information.

[1] [https:// single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/textiles-ecosystem/textiles-leather-fur_en#the-textile-labelling-regulation-eu-10072011](https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/textiles-ecosystem/textiles-leather-fur_en#the-textile-labelling-regulation-eu-10072011)

[2] [https:// ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13872-Textile-labelling-rules-revision- en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13872-Textile-labelling-rules-revision- en)

* Comment avez-vous eu connaissance de cette enquête?

- Entreprise Europe Network
- Autres

À propos de votre entreprise

* Dans quel pays votre entreprise est-elle établie?

- Belgique
- En Bulgarie
- République tchèque
- Danemark
- Allemagne
- Estonienne
- L'Irlande
- Grèce
- Espagne
- France
- À la Croatie
- Italie
- Chypre
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Hongrie
- À Malte
- Pays-Bas
- Autriche
- Pologne
- Le Portugal
- Roumanie
- Slovénie
- Slovaquie

- Finlande
- Suède
- Royaume-Uni
- Islande
- Le Liechtenstein
- Norvège
- Suisse
- Monténégro
- Macédoine du Nord
- L'Albanie
- La Serbie
- Turquie
- La Bosnie-et-Herzégovine
- Ukraine
- Moldavie

* Veuillez sélectionner le secteur d'activité principal de votre entreprise. Codes NACE 2.0 — liste déroulante.

- A Agriculture, sylviculture et pêche
- B Extraction et extraction
- C Fabrication
- D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- E Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- F Construction
- G Commerce de gros et de détail; réparation d'automobiles et de motocycles
- H Transport et entreposage
- I Hébergement et restauration
- J Information et communication
- K Activités financières et d'assurance
- L Activités immobilières
- M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N Activités de services administratifs et de soutien
- O Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire
- P Éducation
- Q Santé humaine et action sociale
- R Arts, spectacles et activités récréatives
- S Autres activités de service
- T Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- U Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

* Quelle est la taille de votre entreprise?

- Entreprise individuelle/travailleur indépendant
- Entreprise de 1 à 9 salariés
- Entreprise de 10 à 49 salariés
- Entreprise de 50 à 249 salariés
- Entreprise de 250 à 499 salariés

Quelle est la forme juridique de votre entreprise?

- Entreprise individuelle/travailleur indépendant
- Société de personnes à responsabilité limitée
- Société anonyme
- Partenariat
- Coopérative
- Autres

Aperçu

Apportez-vous, sur les étiquettes des produits que vous mettez sur le marché, des informations en plus de celles requises en vertu du règlement sur l'étiquetage des produits textiles (composition en fibres et présence de parties non textiles d'origine animale telles que cuir, fourrure, os/corne, plumes/duvet, etc.)?

- Non
- Oui
- Je ne sait pas

Seriez-vous favorable à l'harmonisation des règles de l'UE dans l'un de ces domaines d'étiquetage?

- Non
- Oui
- Je ne sait pas

Quelle option préféreriez-vous concernant les règles harmonisées dans les domaines d'étiquetage mentionnés ci-dessus?

- Exiger ces informations sur l'étiquetage pour tous les opérateurs économiques (étiquetage obligatoire)
- Laisser aux opérateurs économiques le choix d'inclure ou non ces informations harmonisées (étiquetage harmonisé volontaire);
- Je ne suis pas favorable à une harmonisation dans ces domaines d'étiquetage
- Une approche mixte obligatoire/volontaire — veuillez préciser [texte libre]
- Je ne sait pas

Expérience avec l'actuel règlement sur l'étiquetage des produits textiles

Quels ont été, pour votre entreprise, les avantages et les coûts liés à l'introduction du règlement sur l'étiquetage des produits textile? Si possible, veuillez chiffrer les avantages et les coûts représentés [texte libre]

Avez-vous rencontré des problèmes ou avez-vous eu des incertitudes dans la mise en œuvre des règles de l'actuel règlement sur l'étiquetage des produits textiles?

- Non
- Oui
- Je ne sait pas

Estimez-vous que règlement actuel sur l'étiquetage des produits textiles tient compte des besoins des PME?

- Oui
- Non — veuillez fournir des précisions [texte libre]
- Je ne sait pas

Pensez-vous que la fourniture, par la Commission, d'autres documents d'orientation sur l'application du règlement par les opérateurs économiques serait...

- très utile
- relativement utile
- inutile
- Je ne sait pas

Comment étiqueter — format de l'étiquetage

Seriez-vous favorable à l'introduction de nouvelles règles concernant les caractéristiques de l'étiquette physique (par exemple, composition durable et circulaire, exigences en matière de lisibilité, de confort, d'impossibilité de retrait de l'étiquette, etc.)?

- Oui
- Non — veuillez préciser [texte libre]
- Je ne sait pas

Seriez-vous favorable à l'introduction d'étiquettes numériques, qui permettraient d'inclure des informations plus détaillées tout en réduisant la taille des étiquettes physiques grâce à l'utilisation de symboles ou de codes indépendants de la langue?

- Oui
- Plus ou moins — veuillez préciser [texte libre]
- Non
- Je ne sait pas

Quelle technologie privilégieriez-vous (le cas échéant) pour le support de données donnant accès à l'étiquette numérique (ainsi qu'au passeport numérique du produit)?

- Code QR
- Communication en champ proche (NFC)
- Identification par radiofréquence (RFID)
- Autres — Laquelle et pourquoi? [Texte libre]
- Une combinaison des technologies ci-dessus
- Aucune — Je ne suis pas favorable à une étiquette numérique
- Je ne sait pas

[Contact Form](#)